

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 20/09/2022

RENTREE SCOLAIRE INCLUSIVE EN BRETAGNE

Point sur les dispositions mises en place en Bretagne

Emmanuel ETHIS, Recteur de l'Académie de Rennes et Stéphane MULLIEZ, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne se sont rendus aujourd'hui au Collège de la Biquenais à Rennes qui propose une offre de scolarisation à destination des jeunes déficients auditifs. L'occasion d'aller à la rencontre des enfants et des différents professionnels et de faire un point sur les dispositions mises en place en région pour assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves.

Rentrée 2022 - Situation de l'école inclusive en Bretagne

► Une progression constante de la scolarisation des enfants en situation de handicap :

A cette rentrée, 19 189 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les établissements scolaires, soit une augmentation de 3% par rapport à la rentrée 2021. Ils représentent 3.3% des élèves (écoles, collèges, lycées) contre 3.14 % à la rentrée 2021.

Ils sont 4242 à bénéficier de l'appui d'un dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) soit une évolution de 6% par rapport à la rentrée 2021. Les élèves en situation de handicap scolarisés sur un dispositif ULIS représentent 22% des élèves en situation de handicap.

Les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) permettent de répondre aux besoins d'aides ponctuelles ou continues de 12726 élèves, soit 66% des élèves en situation de handicap, contre 12 041 à la rentrée 2021, ce qui représente une augmentation de 6% des élèves bénéficiant d'une notification d'AESH.

► Des dispositifs adaptés plus nombreux :

Unités localisées pour l'inclusion (ULIS) : 10 nouvelles ULIS sont créés en Bretagne, à cette rentrée, dont 2 en école élémentaire, 7 en collège et 1 en lycée professionnel, portant leur nombre total à 382, 186 dans le 1^{er} degré et 196 dans le 2nd degré.

Scolarisation des enfants avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA)

Les unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) ou élémentaire (UEEA), sont implantées dans une école maternelle ou élémentaire pour y accueillir un petit groupe d'enfants avec TSA (troubles du spectre de l'autisme) accompagnés par des enseignants spécialisés et des personnels médico-sociaux.

Contact presse ARS Bretagne
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

Contact presse Rectorat Académie Rennes
Cabinet du Recteur
Pôle communication

Tél : 02 23 21 73 23
Mél : communication@ac-rennes.fr
www.ac-rennes.fr/

Le « dispositif d'autorégulation » (DAR) est une nouvelle forme de scolarité inclusive : les enfants sont scolarisés dans leur classe de cycle et bénéficient d'un enseignement « d'autorégulation », c'est-à-dire permettant aux enfants avec TSA d'ajuster leurs conduites, stratégies et comportements. Au sein de l'école, une équipe de professionnels médico-sociaux et un enseignant surnuméraire les aident à mieux se contrôler, tout au long de la journée scolaire.

Pour la rentrée 2022, création de :

- 3 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à Quimper, Morlaix et Redon,
- 1 Unité d'Enseignement Élémentaire (UEEA) à Betton,
- 1 Dispositif d'Auto Régulation (DAR) à Pontivy.

Au total, la Bretagne dispose aujourd'hui de **12 UEMA, 2 UEEA et 3 DAR**.

► Mieux accompagner les élèves en situation de handicap

En Bretagne, 145 ETP supplémentaires **d'Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)** portent l'effectif à 4074 ETP.

La formation des accompagnants est également renforcée. Outre la formation d'adaptation à l'emploi, les AESH se voient proposer une formation continue dans le cadre du plan académique de formation. A cette rentrée, ils peuvent également bénéficier d'une formation qualifiante, en lien avec le Conservatoire national des arts et métiers Bretagne, qui prépare au métier de "Consultant en insertion dans le domaine du handicap".

Les Pôles Inclusifs d'Accompagnements Localisés (PIAL)

Les PIAL ont trois objets :

- accompagner chaque élève en situation de handicap au plus près de ses besoins afin de développer son autonomie et lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences
- être mesure d'adapter dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles avec plus de réactivité et de flexibilité
- améliorer la professionnalisation des accompagnants et leurs conditions de travail en favorisant la pluridisciplinarité dans le suivi des parcours des enfants

A cette rentrée, **114 PIAL sont déployés sur l'académie**. Ils sont inter réseaux public/privé et inter degrés excepté dans le Finistère où il existe 7 PIAL 1er degré et 8 PIAL 2nd degré.

En lien avec la transformation de l'offre médico-sociale, les PIAL devront bénéficier de l'appui des établissements et services du secteur médico-social. Pour réussir cette complémentarité, une expérimentation de « PIAL renforcés » s'engage dès cette année, dans le cadre d'un partenariat très suivi, tant au niveau régional que départemental, avec la mise en place d'un observatoire de l'Ecole Inclusive.

Un partenariat territorial renforcé pour mieux encadrer les élèves en situation de handicap

► Des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMASco) :

Ces équipes mettent à disposition des communautés éducatives leur expertise médico-sociale, au bénéfice des parcours de scolarisation des jeunes en situation de handicap.

En Bretagne, chaque département dispose d'une EMASco depuis l'année scolaire 2020/2021.

Elles interviennent auprès des professionnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole, en

Contact presse ARS Bretagne
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

Contact presse Rectorat Académie Rennes
Cabinet du Recteur
Pôle communication

Tél : 02 23 21 73 23
Mél : communication@ac-rennes.fr
www.ac-rennes.fr/

établissement privé ou public, à leurs demandes, pour étayer les pratiques, apporter appui et conseil.

► Le Comité Départemental de Suivi de l'École Inclusive (CDSEI) :

Institué en 2020, les Comités Départementaux de Suivi de l'École Inclusive réunissent chaque année les représentants d'association de parents, d'organismes gestionnaires et les services de l'État.

Co-présidé par l'ARS et l'Éducation Nationale, ces comités permettent de :

- partager l'état des lieux des moyens consacrés à l'école inclusive ;
- renforcer concrètement les coopérations dans les territoires ;
- s'assurer de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap

► Une commission d'affectation spécifique est organisée dans chaque département pour proposer une solution adaptée à chaque élève en situation de handicap

► Une coopération institutionnelle entre les acteurs du territoire, ARS, Éducation Nationale, Enseignement diocésain, Enseignement agricole fait l'objet d'une convention de partenariat et d'une feuille de route conjointe.

Contact presse ARS Bretagne
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

Contact presse Rectorat Académie Rennes
Cabinet du Recteur
Pôle communication

Tél : 02 23 21 73 23
Mél : communication@ac-rennes.fr
www.ac-rennes.fr/